Arrêté SMQ DMI: Où en sommes nous en ARA?

Julie MARTIN
Pharmacien – OMEDIT ARA

Journée régionale de sécurisation et de vigilance des DM et DMDIV





Contexte

- Arrêté SMQ DMI du 08/09/21 (entrée en vigueur en mai 2022)
 - « traçabilité en temps réel à chaque étape et par chaque acteur du circuit »

 « enregistrements informatisés, et versés dans le système d'information de l'établissement de santé et réalisés à l'aide de systèmes d'identification et de saisie automatiques des données adaptés à la lecture des informations relatives aux dispositifs médicaux implantables retranscrites dans le support IUD »



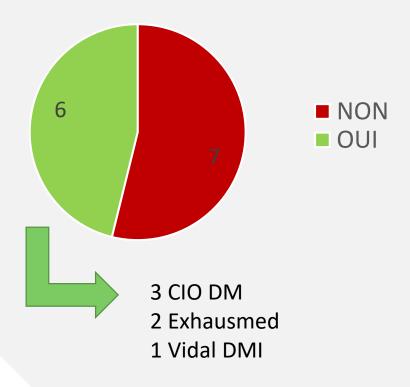
Données de l'OMEDIT

- Outil RESOMEDIT : Cartographie des données informatiques du circuit des DMI => Etat des lieux et plan d'actions
 - Accompagnement au remplissage et suivi
- 13 ES accompagnés :
 - 6 Publics
 - 5 Privés
 - 2 ESPIC

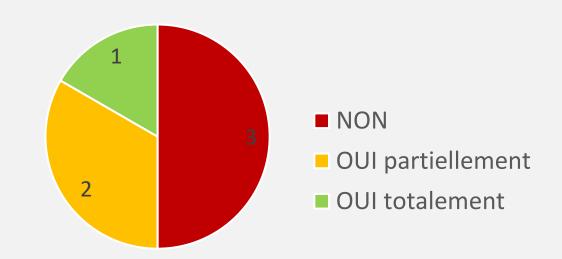


Base de données externe





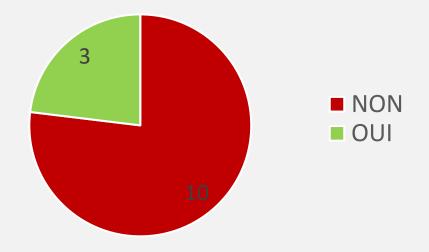
• Interopérabilité avec le logiciel de commande PUI ?



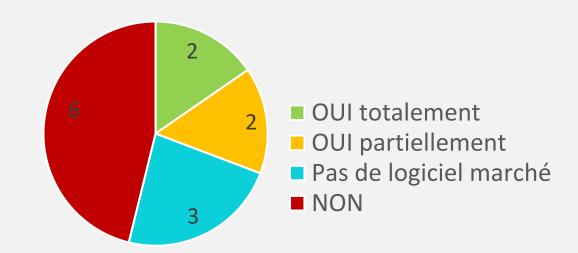


Commandes et marchés

Commandes en EDI?



• Interopérabilité logiciel marché et logiciel de commande ?





Utilisation de lecteurs automatiques de code

PUI

- A la réception de la commande fournisseur : 2 ES sur 13 (compatible IUD pour ces 2 ES)
- A la sortie de stock : 3 ES sur 13
- Réétiquetage pour 6 ES sur 13

BLOC

- A la réception de la commande PUI : 1 ES sur 13 (non compatible IUD pour cet ES)
- Pour sortie de stock et commande à la PUI : 8 ES sur 13 (IUD compatible pour 3 ES)
- Pour la traçabilité sanitaire : 9 ES sur 13 (IUD compatible pour 4 ES)



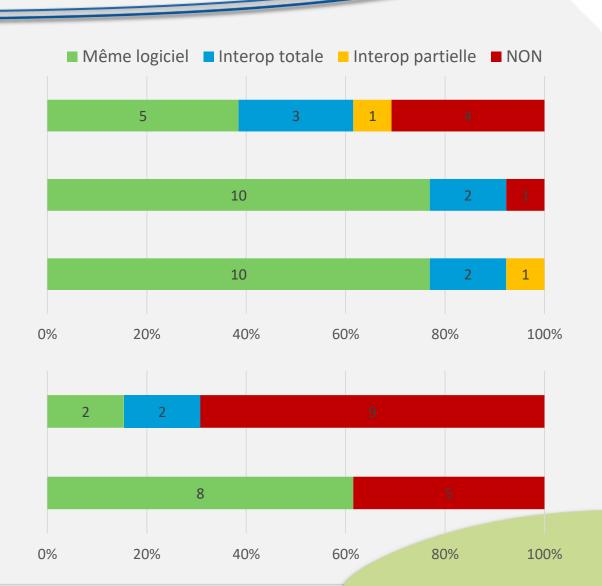
Interopérabilité des logiciels

PUI

- Logiciel de commande et logiciel de stock PUI
- Logiciel stock PUI et logiciel de traçabilité PUI
- Logiciel de traçabilité PUI et traçabilité utilisateurs

BLOC

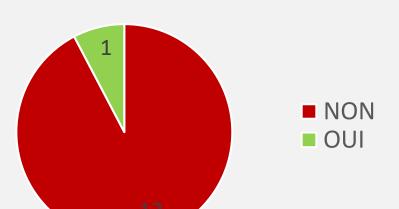
- Logiciel stock PUI et logiciel stock utilisateurs
- Logiciel traçabilité bloc et DPI



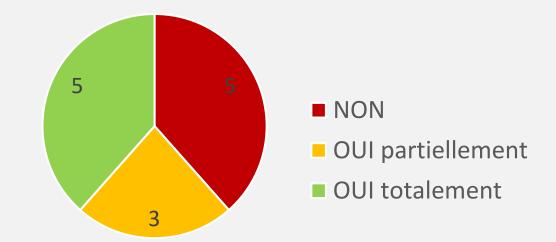


Information patient

 Transmission vers Mon Espace Santé



 Edition d'un document d'information patient



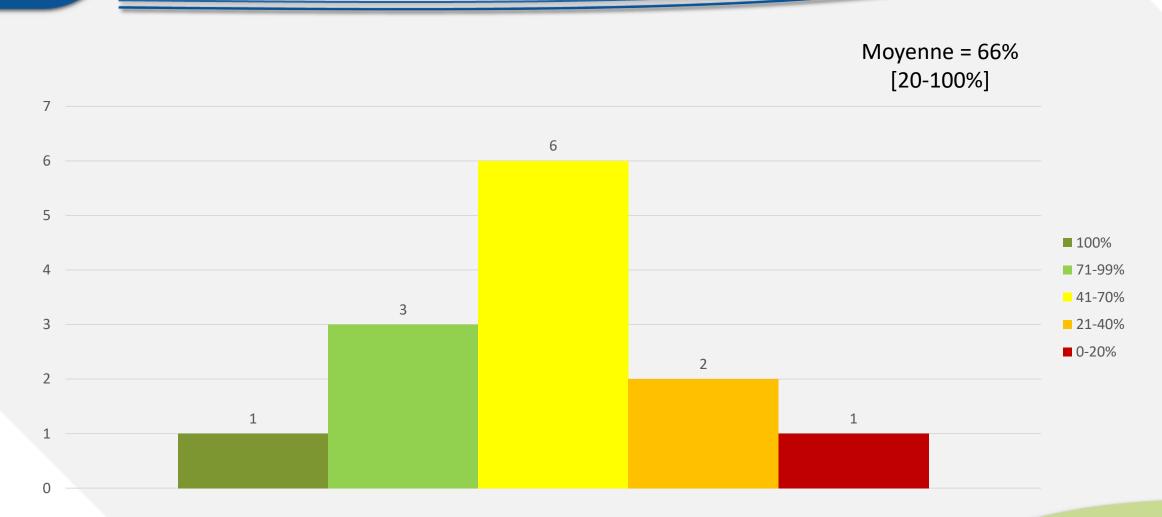


Interopérabilité du circuit global





Interopérabilité du circuit hospitalier

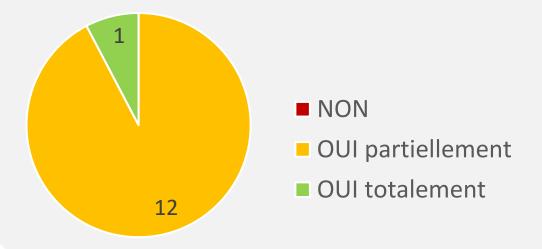


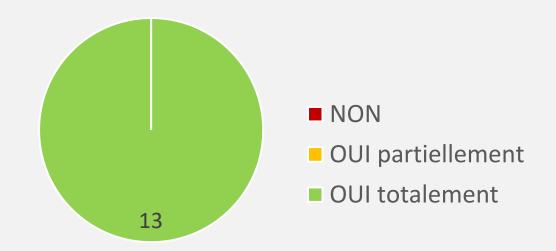


Accessibilité des données

• Requêtage traçabilité sanitaire ?

• Requêtage traçabilité financière ?







Conclusion et perspectives

- Peu de défaut d'informatisation (problématique d'interopérabilité majoritaire)
- Problématiques récurrentes identifiées :
 - Intégration de l'IUD aux logiciels (notamment logiciel de gestion de stock)
 - Informatisation des stocks au bloc
 - Versement d'informations structurées au DPI puis à Mon Espace Santé
 - Passage des commandes en EDI parfois moins efficient qu'en fax/mail

Encore du travail en région ARA mais la démarche est en cours!



L'arrêté en pratique

Retrouvez sur notre site internet notre <u>guide d'aide à la mise en</u> <u>application de l'arrêté du 8 septembre 2021</u> et des outils de communication pour vous lancer

Nous restons à l'écoute sur tous les sujets en lien avec l'arrêté qu'il(s) figure(nt) ou non dans le guide!

Vous avez d'autres attentes concernant la mise en œuvre de l'arrêté du 8/9/21 ? N'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions/idées par mail en cliquant sur le bouton ci-contre!

<u>Boite à idées -</u> <u>Accompagnement arrêté</u> SMQ DMI

